

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Martine Meldem et consorts - Renforcer l'approche de genre et les enseignements thématiques
l'égalité en général dans la formation pédagogique**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 22 juin 2018 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Laurence Cretegny, Eliane Desarzens, Aline Dupontet, Rebecca Joly, Martine Meldem et Alette Rey-Marion ainsi que de Messieurs les Députés Fabien Deillon et Maurice Neyroud. Madame la Députée Carole Dubois a été confirmée dans son rôle de présidente ainsi que de rapportrice.

Ont participé à cette séance, Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) ainsi que Monsieur Serge Martin, Chef de la Direction pédagogique (DP) à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et Monsieur Michael Fiaux, Directeur opérationnel en charge des hautes écoles à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).

Monsieur Florian Ducommun (SGC) a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante indique en préambule que ce postulat a été cosigné par 36 Député-e-s et fait partie d'un certain nombre d'objets parlementaires déposés dans le but de tenter de comprendre pourquoi les femmes ont aujourd'hui des difficultés à être reconnues dans leur travail et peinent à accéder à des postes professionnels importants. Si toutefois elles y parviennent, leurs salaires seront généralement moindres en comparaison de ceux octroyés aux hommes. Pour la postulante, une des raisons pouvant expliquer ce phénomène proviendrait de notre système éducatif. Dès lors, il est nécessaire que les enseignant-e-s soient bien formé-e-s aux enjeux liés à l'égalité, notamment à la question du genre. C'est pourquoi le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'encourager et de renforcer l'approche de genre et les enseignements thématiques l'égalité en général dans toutes les filières d'études à la Haute école pédagogique (HEP).

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat note à titre liminaire que ses propos s'articuleront sur quatre points, à savoir : les formations proposées par la HEP, la politique institutionnelle de la HEP, le prochain plan stratégique de la HEP et l'audition de l'Instance pour la promotion de l'égalité de la HEP.

L'ensemble des points qui vont suivre sont synthétisés dans une carte heuristique ainsi que dans une présentation rédigée par l'Instance pour la promotion de l'égalité (ipé) à l'attention de la Commission cantonale de l'égalité (CCCE). Ces deux documents se trouvent en annexe du présent rapport.

1. Formations proposées par la HEP

1.1. Bachelor en enseignement primaire

La formation initiale proposée par la HEP consiste en un Bachelor en enseignement pour les degrés préscolaires et primaires (BP). Il s'agit d'un cursus se déroulant sur trois ans et qui vise l'acquisition de 180 ECTS (*European Credits Transfer System*)¹, lequel nécessite d'être au bénéfice d'une maturité académique. Cette formation a été révisée en 2012 et prévoit de former les étudiant-e-s aux approches en lien avec la lutte contre les discriminations et la prise en compte de la diversité des élèves, notamment par le biais de modules spécifiques (didactique de la discipline ou science de l'éducation) ou via des événements ponctuels. Plus de 80% des personnes qui entament cette formation sont des femmes.

Au troisième semestre du cursus, un module obligatoire intitulé « Pédagogie interculturelle et genre » est proposé dans le but de réduire le risque de reproduction des stéréotypes de genre et de favoriser l'appréhension de conduite égalitaire. Ce module octroie 1,5 ECTS et s'articule autour de deux grands cours de 1h30 en auditoire ainsi que de trois séminaires de 1h30 et compte environ 20 à 28 étudiants. Les points principaux abordés sont la prise de conscience et le questionnement des pratiques professionnelles en regard des concepts de socialisation différenciée, de stéréotypes et de curriculum caché.

En outre, il est précisé que les mémoires professionnels permettent aux étudiant-e-s d'approfondir une problématique de leur choix, avec une augmentation notable des travaux menés dans une perspective de genre. A cet égard, un des séminaires de préparation au mémoire est intitulé « Système scolaire, inégalités et discriminations » et propose, entre autres, des observations et des analyses des interactions en classe, une analyse des manuels scolaires ou encore la création de séquences d'enseignement à visée égalitaires.

1.2. Master en enseignement secondaire I et MAS secondaire II

Au-delà du BP, le Master en enseignement pour le degré secondaire I (MS1) ainsi que le MAS (*Master of advanced studies*) pour le degré secondaire II (MS2) proposent plusieurs modules à options, lesquels ne sont donc pas obligatoires :

- Module « Accompagner et soutenir les transitions », qui se compose de 8 séminaires à choix dont les options « Stéréotypes et genre en formation » et « Les inégalités de genre : de la société à l'école ».
- Module « Altérités et intégrations », lequel intègre un séminaire spécifique consacré à l'approche de genre.
- Module « Systèmes éducatifs, organisation, acteurs, savoirs », qui propose un séminaire de « Sociologie des inégalités de l'apprentissage ».
- Enfin, il est également possible de rédiger un mémoire professionnel de Master ou de MAS sur une thématique de genre.

1.3. Master en enseignement spécialisé

Le Master en enseignement spécialisé est résolument orienté dans une posture intégrative qui vise, entre autres, l'accès à l'éducation pour tous ou encore la construction du vivre ensemble par le développement du plein potentiel de chaque individu. Plusieurs modules à options sont également proposés dans ce cursus :

- Module « Enjeux éthiques en enseignement spécialisé », soit une posture critique et une réflexion portant sur l'éthique de la relation pédagogique et rééducative.
- Module « Différence, stigmatisme, inégalité », qui propose une approche sociologique du désavantage social et développe un regard critique sur la construction des inégalités sociales et scolaires ainsi que sur le processus de stigmatisation lié à ces inégalités.

1.4. De manière générale dans les formations de base

Compte tenu du temps à disposition pour chacune des formations, la HEP met à disposition un cadre qui consacre du temps aux questions de genre, à la fois de façon systématique via la formation initiale puis au moyen de modules optionnels pour les formations MS1 et MS2.

¹ 1 ECTS représente 25 à 30 heures de travail et comprend la durée des enseignements, le travail personnel et la certification.

Il est évidemment toujours possible de faire mieux, mais il convient cependant d'effectuer de sensibles arbitrages. A titre d'exemple, s'il est décidé d'augmenter le temps à disposition dans chacune des formations pour traiter des problématiques liées aux inégalités, il sera nécessaire de diminuer la grille horaire pour d'autres éléments de formation. Par ailleurs, le cadre intercantonal dans le domaine de la formation est relativement serré et impose donc un certain nombre de contraintes sur le plan d'étude.

1.5. Formation continue

Deux cours, ainsi qu'une journée cantonale de formation continue, sont mis en avant :

- Cours « L'école de l'égalité : un matériel pédagogique à découvrir », qui est un outil pédagogique créé par les Bureaux de l'égalité de Suisse romande.
- Cours « Vers l'égalité : transposer les enjeux liés à l'égalité en classe d'histoire, de géographie et de citoyenneté », lequel vise à élaborer des pistes concrètes avec la propre classe des enseignant-e-s.
- La journée cantonale de formation continue se concentre parfois sur les questions relatives à l'égalité (la dernière a eu lieu en 2016, la prochaine étant prévue en 2021).

2. Politique institutionnelle de la HEP

- Cohérence de l'approche entre formation de base et formation continue sur la thématique de l'égalité.
- Première HEP à se doter d'une « Instance pour la promotion de l'égalité » (ipé)². Celle-ci se charge, entre autres, de recueillir et diffuser les données, de sensibiliser l'ensemble des membres de la communauté HEP et de promouvoir le principe d'égalité. Plusieurs documents sont ainsi suggérés sur sa page web, notamment la [Directive 00 14 Respect du principe d'égalité dans les communications de la HEP](#).
- Projet de coopération des HEP Vaud, BEJUNE, Fribourg et Valais, « En marche vers une culture et une politique de l'égalité. Guide et instrument d'évaluation à l'attention des Hautes écoles pédagogiques ».
- Rédaction du Plan d'action Egalité et Diversité.

3. Prochain plan stratégique de la HEP

Plusieurs objectifs concernent la question du genre dans les domaines suivants :

- Formation : sensibiliser les étudiant-e-s à une transmission non genrée du savoir ; soutenir la capacité des étudiant-e-s à agir sur le terrain en tenant compte de la diversité des besoins des élèves dans une visée inclusive ; renforcer la formation des étudiant-e-s pour les apprentissages fondamentaux.
- Recherche : interdisciplinaire, en particulier concernant l'école à visée inclusive.
- Formation continue : soutenir la capacité des enseignant-e-s à agir sur le terrain en tenant compte de la diversité des besoins des élèves ; mettre à disposition des enseignant-e-s une offre de formation continue favorisant la transmission non genrée du savoir et des perspectives de carrière, notamment dans les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique).
- Politique institutionnelle : renforcer les mesures visant l'égalité, notamment entre hommes et femmes, parmi les étudiant-e-s et le personnel de la HEP.

4. Audition de l'Instance pour la promotion de l'égalité de la HEP

Lors de la séance du 11 juin de la CCCE, la HEP a été auditionnée et sa politique en matière d'égalité ainsi que la dotation en personnel de l'ipé ont été salués.

Le Directeur opérationnel en charge des hautes écoles à la DGEO note que les étudiant-e-s sont directement confronté-e-s au travers de la politique générale de la HEP, respectivement lors de leur formation, à la thématique de l'égalité.

² [Instance pour la promotion de l'égalité de la HEP Vaud](#), site web de la HEP

Néanmoins, il est vrai que nombre d'enseignant-e-s ont achevé leur cursus depuis bien des années et doivent par conséquent s'inscrire à l'offre de formation continue spécifiquement dédiée à cette thématique sur une base volontaire.

Quelques perspectives d'avenir sont également relevées, notamment la rédaction par le rectorat d'un Plan d'action Egalité et Diversité, une journée de formation continue prévue en 2021 pour marquer les 40 ans de l'article constitutionnel sur l'égalité ou encore le développement de formations continues collectives. Enfin, il est précisé que la promotion de l'égalité fait partie des nombreuses mesures contenues dans le Plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (*ndlr: ce plan stratégique a été adopté par le Conseil d'Etat puis transmis au Grand Conseil en date du 12 juillet 2018*³).

Le Chef de la Direction pédagogique (DP) rappelle avoir présenté, lors d'une autre séance de commission qui s'est déroulée le 15 juin 2018⁴, l'ensemble des efforts et des contributions de la DGEO pour mettre en avant la thématique de l'égalité à l'école ainsi que les moyens d'enseignements vaudois aux épreuves cantonales de référence (ECR). Citant le plan stratégique 2017-2022 de la HEP, il tient à souligner que le renforcement des compétences des enseignant-e-s à la problématique du genre est fondamentale et va permettre de soutenir les efforts réalisés dans le cadre de la DGEO. A titre d'exemple, une ECR a été organisée sur la question des métiers et les services ont donc axé l'essentiel de leurs efforts pour valoriser les professions filles-garçons. Le Chef de la DP s'est ainsi rendu compte que les enseignant-e-s n'ont que peu utilisé le matériel pédagogique mis à leur disposition parce qu'ils/elles n'avaient pas été sensibilisé-e-s au travail effectué en amont.

En outre, il convient également de faire en sorte que la société civile soit davantage impliquée et vienne appuyer l'école dans son travail. Le travail effectué au sein de la HEP viendra par conséquent ancrer le travail qui a commencé à la DGEO depuis maintenant quelques années sur la préoccupation du genre à l'école.

4. DISCUSSION GENERALE

En préambule, l'ensemble des commissaires remercient les membres de l'administration pour leurs explications détaillées.

Une commissaire souhaite savoir comment la formation continue est suivie par les enseignant-e-s, et demande si la participation estudiantine dans les modules à options est satisfaisante. Elle relève également le fait que seulement 20% d'hommes participent à la formation en enseignement pour les degrés préscolaires et primaires.

Le Directeur opérationnel en charge des hautes écoles indique ne pas posséder de chiffres relatifs à la fréquentation des étudiant-e-s suivant un cours en particulier. Toutefois, une certaine parité est constatée dans les modules à option qui traitent des questions liées à l'égalité puisque ces cours sont autant suivis par des hommes que par des femmes.

Une autre commissaire apporte quelques précisions sur le système de la formation à l'enseignement : les personnes se consacrant à l'obtention d'un MS1 ou MS2 n'ont pas forcément suivi le cursus initial à la HEP car nombre d'entre elles possèdent un titre universitaire différent. N'ayant pas suivi le module obligatoire inscrit dans le plan d'études du Bachelor en enseignement primaire, certain-e-s diplômé-e-s peuvent dès lors sortir de la HEP sans avoir jamais abordé la question de l'égalité de genre. De plus, les cursus de formation du MS1 et du MS2 ne proposent que des séminaires à choix, qui sont eux-mêmes contenus dans des modules à option.

L'accès pour les étudiant-e-s qui s'intéressent à cette question n'est donc clairement pas facilité, d'autant plus pour les diplômé-e-s qui ne s'intéressent pas à la problématique de l'égalité car ils/elles vont peut-être inconsciemment répéter des schémas stéréotypés dans leur enseignement. Il serait également opportun de les sensibiliser au matériel pédagogique qui leur est destiné.

Une commissaire souhaite alors savoir à quelles classes d'âge est adressé ce matériel pédagogique.

³ « [Le Conseil d'Etat a adopté le plan stratégique de la HEP pour 2017-2022](#) », site web de l'Etat de Vaud

⁴ [Postulat Carine Carvalho et consorts – Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement obligatoire \(18_POS_039\)](#)

Le Chef de la DP indique que l'attention se porte sur toutes les classes d'âge, et ce même à l'école enfantine. Le nouveau matériel est désormais structuré en veillant à ce que les images et les textes ne véhiculent pas des messages qui seraient contre-productifs.

Une commissaire souhaite savoir ce qui était proposé par la HEP en termes d'enseignement du genre avant le renforcement de 2012 et se demande dès lors si la majorité des enseignant-e-s formé-e-s auparavant n'ont jamais été effectivement confronté-e-s à cette thématique.

Le Directeur opérationnel en charge des hautes écoles souligne que la révision du plan d'études du Bachelor en enseignement primaire a introduit ce renforcement, notamment par le biais du module obligatoire dédié, même si cette thématique était auparavant abordée de manière moins formelle. Cependant, il convient de prendre en considération le fait que ce n'est pas seulement au travers des cours et séminaires dédiés que les formateurs/trices de la HEP sont sensibilisés à transmettre la question des inégalités au sens large. Il est important d'établir la problématique de l'égalité dès le plus jeune âge. Certes, certain-e-s enseignant-e-s diplômé-e-s de la HEP pourraient ne pas avoir suivi une sensibilisation à la question de l'égalité dans leur cursus. Toutefois, il est réjouissant de constater une augmentation du nombre de personnes qui choisissent de mener leur travail de Bachelor, de Master ou de MAS sur une thématique liée au genre.

Un commissaire relève avoir été surpris à la lecture du postulat par certaines tournures contenues dans le premier paragraphe, notamment par les stéréotypes qui y sont véhiculés. Toutefois, il est satisfait des propos tenus par les membres de l'administration et constate que de nombreuses mesures sont déjà prises. Les questionnements amenés par le postulat ont ainsi été satisfaits via les différentes interventions et le commissaire estime qu'un rapport exhaustif suffirait largement et permettrait de classer cet objet parlementaire.

Une commissaire aimerait obtenir les chiffres relatifs à la participation des enseignant-e-s aux cours de formation continue.

Une autre commissaire indique que les chiffres avancés lors de l'entrevue entre la HEP et la CCCE montrent que 8 à 10 personnes se sont inscrites au dernier cours de formation continue. Cependant, ce chiffre reste à confirmer.

Une commissaire souligne que sensibiliser dès le plus jeune âge constitue, certes, une bonne mesure mais elle n'imagine toutefois pas un-e enfant ou un-e adolescent-e s'élever contre les propos sexistes tenus par son enseignant-e. Il convient donc de ne pas les priver d'outils qui leur permettraient d'avoir un regard le plus neutre possible face à leurs élèves tout en les aidant au mieux.

Une commissaire considère toutefois qu'une partie des enseignant-e-s est touchée par cette problématique depuis le renforcement de 2012. Le matériel pédagogique conséquent mis en place sur la question du genre, et qui court jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire, permet de sensibiliser une grande majorité des enseignant-e-s. Malgré tout, il serait opportun d'entreprendre certaines mesures incitatives à suivre les cours de formation continue.

La postulante insiste sur le fait qu'il n'est pas question d'en faire davantage mais d'appliquer tout ce qui est déjà mis à disposition et inscrit dans les cursus de formation. Ce postulat pourrait être utile afin de constater si les propos tenus par les membres de l'administration sont véritablement appliqués sur le terrain.

La Conseillère d'Etat garantit que l'ensemble des mesures présentées s'appliquent sur le terrain. Toutefois, une marge d'amélioration est évidemment possible, notamment rendre plus attractive la formation continue en matière d'égalité. Il convient donc de savoir s'il serait opportun de passer au caractère obligatoire de modules dans les plans d'études de Master ou de MAS, ou s'il serait préférable de se pencher sur d'autres mesures. C'est d'ailleurs à ce titre que les journées cantonales consacrées à la problématique de l'égalité sont organisées. Enfin, il est précisé que toute remarque sexiste de la part d'un-e enseignant-e, par exemple sur l'habillement des élèves, entraîne une sanction directe.

Le Directeur opérationnel en charge des hautes écoles ajoute que la journée cantonale de 2016 a réuni une centaine de participants.

Une commissaire déclare qu'elle n'entrera pas en matière sur ce postulat au vu de tout ce qui est déjà entrepris par l'administration.

La Cheffe du DFJC indique que les services étatiques ne vont pas attendre la rédaction d'un rapport du Conseil d'Etat au postulat pour se pencher sur la mise en place d'éventuels modules obligatoires dans les cursus de Master, de MAS et dans la formation continue.

En outre, elle souhaite rappeler que le Grand Conseil va être prochainement sollicité sur le Plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud qui contient plusieurs objectifs touchant aux interrogations soulevées par le présent postulat.

La postulante relève le fait que les commissaires ont pu bénéficier de nombreuses explications lors de la présente séance tout en soulignant que le rapport de commission permettra au plénum de se pencher sur le sujet. Cependant, elle sollicite une suspension de séance afin de se prononcer sur un éventuel retrait de son objet parlementaire.

Une commissaire signale que la postulante a toujours la possibilité de retirer son objet avant le vote de prise en considération au plénum, notamment si le présent postulat est traité à la suite du Plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud.

Une autre commissaire précise que, si la postulante retire son objet, la commission doit établir un rapport faisant état des débats et expliquant la raison du retrait. Ce point sera de toute manière porté à l'ordre du jour d'une séance du Grand Conseil mais ne sera, dans ce cas, pas soumis à discussion ni ne pourra faire l'objet d'une décision.

Suite à une suspension de séance de quelques minutes ayant permis plusieurs échanges, la postulante décide de maintenir son postulat afin qu'un débat relatif à cette problématique ait lieu en plénum. Toutefois, elle évaluera la possibilité de retirer cet objet parlementaire avant sa prise en considération par le Grand Conseil en fonction des éléments reçus de la part du Conseil d'Etat à l'égard du Plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 5 contre et aucune abstention.

L'Orient, le 1^{er} août 2018

*La rapportrice :
(Signé) Carole Dubois*